

## Prêt d'Amorçage FEI

<b>Objet</b>	<p>Renforcer la trésorerie de l'entreprise innovante et créer les conditions favorables à la <b>préparation d'une levée de fonds</b> auprès de fonds d'amorçage ou plus généralement à l'entrée d'investisseurs.</p>
<b>Bénéficiaires</b>	<p><b>Petites et Moyennes Entreprises</b> (au sens de la définition européenne : moins de 250 salariés, Total de Bilan inférieur à 43 M€ ou CA inférieur à 50 M€) créées depuis <b>moins de 5 ans</b> et en préparation de levée de fonds.</p> <p><b>Et ayant bénéficié depuis moins de deux ans</b>, à la date de la demande du PA FEI, <b>d'une aide à l'innovation</b> accordée ou étudiée par Bpifrance ou d'un prix du Concours National d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes (<b>i-LAB</b>) ou d'une <b>aide à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI)</b> au sens de la réglementation européenne des aides d'Etat à la RDI.</p>
<b>Modalités</b>	<p><b>Montant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Minimum : 50 000 €</li> <li>• Maximum : 100 000 €, porté à 300 000 € dans le cas d'un engagement en garantie de la Région.</li> </ul> <p>Montant plafonné aux fonds propres de l'entreprise (apports initiaux, prêts d'honneur, ...).</p> <p><b>Durée / amortissement :</b>  <b>Durée :</b> 8 ans  <b>Différé d'amortissement :</b> 36 mois, échéances trimestrielles à terme échu avec amortissement linéaire du capital</p>
<b>Conditions Financières</b>	<p><b>Tarification :</b> Un taux fixe ou variable selon barème en vigueur.</p> <p><b>Frais de dossier :</b> 0,40% du montant global du Prêt d'Amorçage FEI retenus au décaissement ; avec un minimum de 500 €.</p> <p><b>Garantie :</b> Aucune garantie ni sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant. Seule une retenue de garantie de 5 % est prélevée lors du décaissement.</p>
<b>Réglementation</b>	<p>Ce prêt est soutenu par « la garantie PME <b>InnovFin</b> » (InnovFin SME Guarantee), avec le soutien financier de l'Union Européenne dans le cadre du programme Horizon 2020 Instruments Financiers et du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) mis en place dans le cadre du programme d'investissement pour l'Europe. Le but du EFSI est de soutenir le financement, la mise en œuvre d'investissements rentables au sein de l'Union européenne et d'assurer un accès facilité au financement</p>
<b>Contact</b>	<p><b>Pour contacter Bpifrance de votre région : <a href="http://bpifrance.fr">bpifrance.fr</a></b></p>